

# SDEL – Rapport d'activités 2022

Vers une agglomération en transition





# Table des matières

|      |                                                                                                                         |    |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1.   | Editorial .....                                                                                                         | 3  |
| 2.   | L'Est lausannois à pied et à vélo .....                                                                                 | 4  |
| 2.1. | L'utilisation du vélo dans l'Est lausannois .....                                                                       | 4  |
| 2.2. | Le projet de passerelle vélos/piéton-ne-s sur le viaduc CFF de Rochettaz .....                                          | 7  |
| 2.3. | Le réseau de mobilité douce à Pully: travaux aux avenues des Alpes, de Senalèche et de l'Avenir .....                   | 8  |
| 3.   | L'Est lausannois en transports publics .....                                                                            | 10 |
| 4.   | L'accueil des habitant-e-s à Lutry, entre Lavaux et bourg .....                                                         | 11 |
| 4.1. | La révision partielle du Plan général d'affectation communal (PACom) hors du périmètre compact de l'agglomération ..... | 11 |
| 4.2. | Étude d'un plan de quartier dans le secteur « Burquenet » près du bourg .....                                           | 13 |
| 5.   | Le nouveau visage de la centralité de Pully se dessine .....                                                            | 14 |
| 5.1. | Les travaux de la rue de la Poste .....                                                                                 | 14 |
| 5.2. | Le projet pilote d'aménagement de l'espace public à la place Neuve .....                                                | 15 |
| 6.   | Au cœur de Belmont, le développement du plan de quartier « En Arnier » .....                                            | 17 |
| 7.   | Vivre et travailler dans l'agglomération aujourd'hui et demain .....                                                    | 19 |
| 7.1. | La mise en œuvre du projet d'agglomération .....                                                                        | 19 |
| 7.2. | Le PALM 2025 en cours d'élaboration .....                                                                               | 20 |
| 8.   | Qu'est-ce que le SDEL? .....                                                                                            | 21 |
| 9.   | Qu'est-ce que le PALM? .....                                                                                            | 22 |
| 10.  | 2022 en un coup d'œil .....                                                                                             | 23 |
| 11.  | Rapport de gestion .....                                                                                                | 24 |
| 12.  | Ressources humaines .....                                                                                               | 24 |

## Éditorial

Le Comité de pilotage du Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL) a le plaisir de vous présenter son rapport d'activités de l'année 2022.

Le projet de territoire de l'Est lausannois s'inscrit dans le cadre du projet d'agglomération Lausanne Morges (PALM) déposé à Berne en 2016 et qui a permis aux communes de l'Est lausannois de percevoir des subventions pour leurs projets ayant un impact sur toute l'agglomération.

Depuis 2016, les communes ont mis la priorité sur la mise en œuvre des mesures des projets d'agglomération de première, deuxième et troisième génération qui avaient pris du retard, renonçant pour ce faire à l'élaboration de la quatrième révision du PALM.

Au regard de nouveaux enjeux qui ont émergé depuis, le COPIL du PALM a, dès 2021, engagé les travaux de révision pour l'élaboration d'un Projet d'agglomération qui sera déposé à Berne en 2025.

Celui-ci, élaboré par les partenaires, s'appuie sur le projet de territoire de 2016 et sur toutes les études du PALM et des schémas directeurs réalisées, dont certaines en 2022. Il devrait bénéficier de subventions fédérales pour ses projets d'infrastructure à réaliser dès 2028.

En 2022, au sein du Schéma directeur de l'Est lausannois, plusieurs projets ont été menés, certains relevant de la mobilité douce (ou active), de la requalification d'espaces publics ou de la révision de planifications d'affectation. Le Comité de pilotage du SDEL vous laisse le soin de les découvrir et vous souhaite une agréable lecture.

Gil Reichen  
Président du COPIL et Syndic de Pully



# L'Est lausannois à pied et à vélo

## L'UTILISATION DU VÉLO DANS L'EST LAUSANNOIS

Dans le cadre d'une mesure du Projet d'agglomération Lausanne-Morges, et afin d'améliorer le développement de la mobilité douce sur leur territoire, les communes de l'Est lausannois ont invité la population à participer à un sondage sur leurs habitudes et attentes en matière d'utilisation du vélo. Le sondage a été publié sur le site du SDEL de mi-mars à fin avril 2022.

### REPRÉSENTATIVITÉ ET PROFIL DES RÉPONDANT·E·S

Avec un total de 504 répondant·e·s, le sondage atteint une représentativité statistique tout juste suffisante par rapport au bassin de population visé. Pour ce qui est des communes de l'Est lausannois, qui comptent quelques 35'000 habitant·e·s en tout, les 337 répondant·e·s se répartissent de manière inéquitable entre les communes. Paudex et Pully sont notamment proportionnellement sous-représentées.

En termes de catégories d'âge, les jeunes et les seniors ont très peu répondu au sondage.

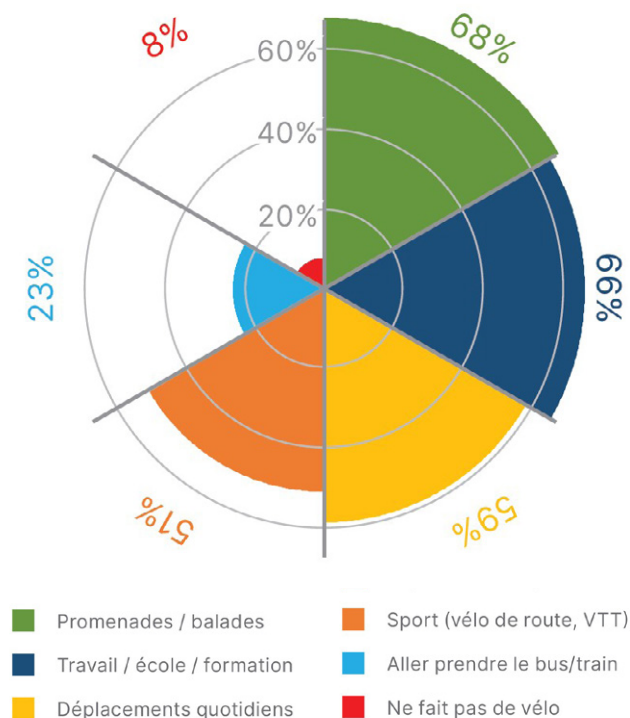
Les cyclistes sont surreprésenté·e·s parmi les sondé·e·s. La grande majorité (94 %) des répondant·e·s est équipée d'au moins un vélo, ce qui est beaucoup plus élevé que la moyenne vaudoise.

Pour ces différentes raisons, les résultats doivent donc être interprétés avec une certaine prudence.

### UTILISATION DU VÉLO

La majorité des sondé·e·s pratique déjà le vélo fréquemment : 44 % en font tous les jours et 32 % au moins une fois par semaine. Les distances parcourues sont pour la majorité inférieures à 10 km (77 %).

Le vélo est utilisé autant pour les déplacements quotidiens (travail/formation, achats, etc.) que pour les loisirs. Les raisons de son utilisation relèvent de la santé, de la rapidité et de la protection de l'environnement.



*Motifs d'utilisation du vélo, en pourcentage du nombre total de répondant·e·s (n = 504) (source : rapport de synthèse)*



## UTILISATION ET POTENTIEL DU VÉLO EN LIBRE-SERVICE

Le vélo en libre-service n'est utilisé que par 7 % des sondé·e·s actuellement. Auprès de ce public déjà cycliste pour la grande majorité, le vélo en libre-service pourrait intéresser 12 % à 36 % des répondant·e·s, si des vélos à assistance électrique étaient intégrés au réseau.

L'offre combinée «TL+mon vélo» n'est connue que par un tiers des répondant·e·s. Cette offre propose de payer un supplément afin de pouvoir prendre son vélo dans les transports publics lausannois (sauf pour les minibus). La facilitation du transport des vélos dans les transports publics paraissant importante aux yeux des sondé·e·s, il pourrait être utile de communiquer davantage sur cette offre.

Le lien vers l'offre «TL+mon vélo» se trouve [ici](#).

## LES TROIS ENSEIGNEMENTS-CLÉS

La majorité des sondé·e·s pratique déjà le vélo : 44 % en font tous les jours et 32 % au moins une fois par semaine.

Pour les sondé·e·s, le levier principal pour renforcer la pratique du vélo réside dans l'amélioration de la sécurité dans les infrastructures cyclables. Le vélo en libre-service pourrait attirer 12 % des répondant·e·s, voire 36 % si des vélos à assistance électrique étaient intégrés au réseau.

Mathieu Pochon, atelier salto (source : synthèse des résultats du sondage sur l'utilisation du vélo dans l'Est lausannois)

Vous trouverez la synthèse complète des résultats du sondage [ici](#).

**MON ti+ VÉLO**

EN + DE VOTRE ABO DE TRANSPORTS PUBLICS  
Mon vélo à bord des véhicules tl & LEB en illimité.

| Abo journalier                                       | Abo mensuel | Abo annuel |
|------------------------------------------------------|-------------|------------|
| +5.-                                                 | +15.-       | +150.-     |
| <small>(vente par SMS et en points de vente)</small> |             |            |

[J'en profite !](#) [Conditions](#)

Offre «TL+mon vélo» (source : TL)





Station de vélos en libre-service à la route du Lac à Paudex (source : Alexandre Larpin).



## LE PROJET DE PASSERELLE VÉLOS/ PIÉTON-NE·S SUR LE VIADUC CFF DE ROCHETTAZ

Au début de l'année 2021, les CFF ont manifesté l'intention d'assainir le viaduc de Rochettaz sur la ligne de Berne.

Les travaux prévus n'intègrent cependant pas la construction d'une passerelle qui permettrait aux cyclistes et aux piéton-ne·s de franchir le vallon de la Paudèze, en dépit d'une mesure originellement inscrite dans le PALM 2007 (mesure 4d\_EL5). Dans le PALM 2016, cette mesure est toujours inscrite en horizon de réalisation dès 2027.

Dès lors, afin de sauvegarder leurs intérêts, les communes de l'Est lausannois se sont accordées, d'une part, sur le principe de faire opposition lors de la mise à l'enquête publique du permis de construire et, d'autre part, sur la réalisation d'une étude de faisabilité relative à la création d'une passerelle de mobilité douce sur le viaduc.

Ladite étude de faisabilité, initiée à mi-2021, a été validée par le Copil Est dans sa séance du 12 avril 2022.

Le projet d'assainissement a été soumis à enquête publique par les CFF du 31 mars au 16 mai 2022 et les communes de l'Est lausannois ont déposé leur opposition dans les délais.

À fin 2022, des tractations étaient toujours en cours avec les CFF quant à la recherche d'une solution pouvant satisfaire les parties.

Eric Desales, Chef de service Aménagement du territoire  
et Bâtiments de la Commune de Lutry



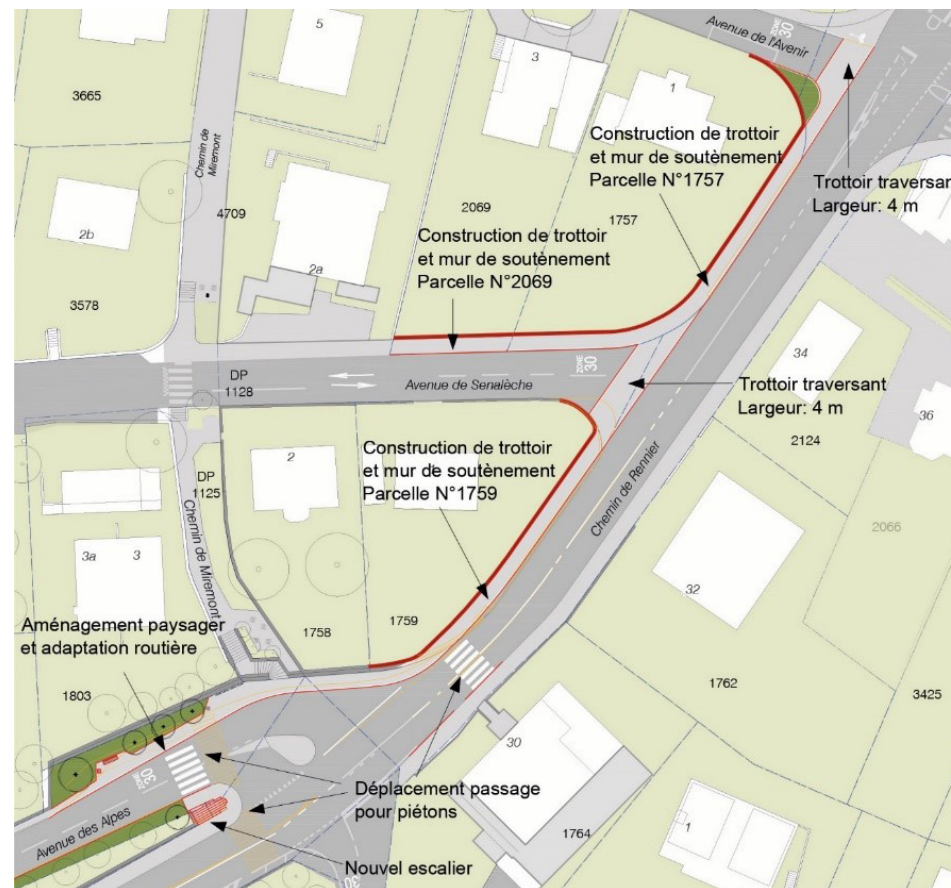
*Le viaduc CFF de Rochettaz (source: Jean-Michel Zellweger)*

## LE RÉSEAU DE MOBILITÉ DOUCE À PULLY: TRAVAUX AUX AVENUES DES ALPES, DE SENALÈCHE ET DE L'AVENIR

A Pully, le passage des avenues des Alpes, de Senalèche et de l'Avenir au chemin de Rennier était difficile en raison du manque de visibilité, du rétrécissement de la chaussée et du manque de trottoir pour les piéton-ne-s.

En 2021, le Conseil communal de la Ville de Pully a accepté la demande de crédit afin d'améliorer la sécurisation des piéton-ne-s sur ce tronçon. Le projet, actuellement en cours de réalisation, consiste à créer un trottoir le long du chemin de Rennier, entre l'avenue des Alpes et celle de l'Avenir, ainsi qu'un léger élargissement de la chaussée permettant d'améliorer significativement le cône de visibilité, en adéquation avec les normes professionnelles en vigueur. L'effet de corridor induit par les hauts murs en bord de chaussée sera atténué et la meilleure détection des passant-e-s voulant franchir le passage piétons amènera les usager-ère-s de la route à ralentir à la descente.

Enfin, la construction de ces trottoirs permettra de terminer le trottoir Ouest du chemin de Rennier qui est interrompu uniquement sur ce tronçon. Cette continuité offrira une meilleure connexion piétonne entre les différents axes jouxtant ces carrefours, dont les usager-ère-s sont en partie des enfants sur le chemin de l'école ou de la garderie.



Plan des aménagements (source : Ville de Pully)





Fin des travaux de la 1<sup>ère</sup> étape (source : Ville de Pully)

En outre, ces travaux offrent aussi l'opportunité d'apporter dans le secteur quelques améliorations en termes de sécurité piétonne, comme le déplacement de deux passages piétons sur le chemin de Rennier et à l'avenue des Alpes ou la création de deux trottoirs traversants aux avenues de l'Avenir et de Senalèche. Un nouvel aménagement paysager sur le trottoir Nord de l'avenue des Alpes est également proposé.

En 2022, le trottoir traversant l'avenue de l'Avenir ainsi que le mur de soutènement à l'angle de l'avenue de l'Avenir et du chemin de Rennier ont été réalisés.

Ce projet bénéficie d'un cofinancement fédéral dans le cadre du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) via le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Cette mesure est issue d'un appel à projet pour remplacer certaines mesures abandonnées ou réalisées hors cofinancement fédéral.

Alexandre Levet, Responsable planification et projets à la Direction des travaux et des services industriels de la Ville de Pully

## L'Est lausannois en transports publics



(source: tl)

En 2021, les Communes de Bourg-en-Lavaux et de Lutry ont décidé de prolonger la ligne TL 47 entre les arrêts « Lutry, Landar » et « Grandvaux, Pra Grana ». Ainsi, depuis le changement d'horaire de 2021, la ligne 47 opérée par les TL se termine à Grandvaux et la ligne régionale 67, opérée par Car Postal, qui reliait « Pully, Val-Vert » à « Cully, gare » a été supprimée.

La ligne 47 a véhiculé 981'167 passager·ère·s en 2022 contre 809'449 en 2021 sur son ancien parcours (soit une augmentation de 21,2%), ce qui est en partie dû à son prolongement. La ligne 47 entre les arrêts « Lutry, Landar » et « Grandvaux, Pra Grana » a transporté en moyenne 70 passager·ère·s par jour et 89 dans le sens inverse. La fréquentation de la ligne 67 aux mêmes arrêts était la suivante : en moyenne 21 passager·ère·s par jour de Lutry à Grandvaux et 24 dans le sens inverse. A noter toutefois que le type de véhicule possède une plus grande capacité que celui de l'ancienne ligne 67.

Bureau du SDEL



## L'accueil des habitant·e·s à Lutry, entre Lavaux et bourg

### LA RÉVISION PARTIELLE DU PLAN GÉNÉRAL D'AFFECTATION COMMUNAL (PACOM) HORS DU PÉRIMÈTRE COMPACT DE L'AGGLOMÉRATION

La Commune de Lutry a entamé la révision partielle de son PACom sur le périmètre communal qui comprend les secteurs hors du périmètre compact du PALM ainsi que les secteurs inclus dans le plan de protection de Lavaux.

Suite au retour d'examen préalable rendu par les services cantonaux le 21 octobre 2021, le mandataire et le service de l'Aménagement du territoire et des bâtiments de Lutry ont repris le travail de planification, afin de répondre au mieux aux exigences formulées par les services cantonaux.

Le résultat de ce travail, engendrant essentiellement des adaptations aux projets de plan d'affectation, de règlement et de rapport 47 OAT, a fait l'objet d'une validation municipale le 29 août 2022. Bien qu'excédant toujours quelque peu les objectifs cantonaux (croissance 2015-2036 autorisée : 15.75 %), le potentiel final de développement retenu par la Municipalité (24.28 %) correspond à un seuil de redimensionnement incompressible, dans le respect des principes d'aménagement

définis par le Canton (PDCn, mesure A11) et la Confédération (LAT révisée entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2014).

Constitué sur cette base, l'ensemble du dossier a été soumis à enquête publique du 16 novembre au 15 décembre 2022. Le rapport d'examen préalable cantonal ainsi que le rapport d'aménagement selon l'art. 47 OAT a parallèlement été mis en consultation.

Le processus d'enquête s'est appuyé sur une action de communication d'envergure :

- Numéro spécial de l'Echomunal diffusé début novembre 2022 auprès de tous les ménages lutriens ;
- Dossier spécial inséré dans le site web communal (onglets thématiques, films, carte interactive, etc.).

L'enquête a suscité 63 oppositions ainsi qu'une remarque. Le traitement des oppositions aura lieu en 2023 et la transmission au Conseil communal pour adoption du dossier (incluant les propositions de réponses aux opposant·e·s) se fera vraisemblablement d'ici fin 2023 - début 2024

Eric Desaulles, Chef de service Aménagement du territoire et Bâtiments de la Commune de Lutry





*Vue aérienne de Lutry (source: Jean-Michel Zellweger)*



## ÉTUDE D'UN PLAN DE QUARTIER DANS LE SECTEUR « BURQUENET » PRÈS DU BOURG

Le PQ « Burquenet Sud » qui se trouve tout près du bourg de Lutry, au nord-ouest, a donné lieu à un référendum lancé par un groupe d'habitant-e-s de Lutry contre le plan de quartier. Ayant récolté suffisamment de signatures, le plan de quartier est passé en votation le 28 novembre 2021. Lors de ces votations, la population a accepté à 52.3% la décision du Conseil communal de Lutry approuvant le plan de quartier.

Par décision du 6 avril 2022, le Conseil d'État a rejeté les deux recours formés par le comité référendaire contre, d'une part, la préparation de la votation communale (recours au sens des art. 117 ss aLEDP) et, d'autre part, les résultats de la votation du 28 novembre 2021.

Restent les deux recours déposés auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) par l'Association Sauver Lavaux ainsi que par Patrimoine Suisse et consorts, contre la levée de leurs oppositions au projet par le Conseil communal. Ces procédures sont en cours.

Eric Desales, Chef de service Aménagement du territoire et Bâtiments de la Commune de Lutry



*Secteur de Burquenet sud (source: Jean-Michel Zellweger)*

## Le nouveau visage de la centralité de Pully se dessine

### LES TRAVAUX DE LA RUE DE LA POSTE

Le chantier de la rue de la Poste et de l'avenue Samson Reymondin avance à grands pas. Les larges trottoirs pavés, permettant des usages plus conviviaux, sont en place. La route s'est installée dans son gabarit réduit pour correspondre à la future limitation à 30 km/h. Riverain·e·s et commerçant·e·s ont également découvert la nouvelle arborisation qui participe à la qualité de l'espace public et amènera un ombrage et une fraîcheur bienvenus aux passant·e·s.

Ces travaux marquent une étape importante dans la requalification du centre-ville de Pully, identifiée comme un objectif majeur de l'urbanisation du SDEL.

Cindy Freudenthaler, Responsable mobilité à la Direction des travaux et des services industriels de la Ville de Pully



*Le nouveau gabarit routier de la rue de la Poste permet un abaissement de la vitesse à 30 km/h, plus adapté à la traversée d'une centralité dense et commerciale (source: Ville de Pully)*



## LE PROJET PILOTE D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC À LA PLACE NEUVE

Le projet pilote d'aménagement de la place Neuve et de ses abords, dont les réflexions ont été entamées en 2022, s'inscrit dans une démarche globale, à l'échelle de la Ville de Pully. En ayant recours à des méthodes exploratoires et participatives, l'objectif est d'encourager la réappropriation des espaces publics par la population. Ce type de démarche urbanistique, dite « transitoire » ou « tactique », nécessite peu de procédure et de ressources financières, permet d'apporter un changement d'image et d'usage de manière rapide, et donne l'opportunité de tester des solutions d'aménagements avec la population, avant d'envisager leur pérennisation.

La Direction de l'urbanisme et de l'environnement (DUE) a identifié plusieurs sites aux forts potentiels d'amélioration, tant au niveau des qualités de séjour, des possibilités de rencontres et d'appropriation, que des capacités d'adaptation au changement climatique. Pour ce premier projet, le choix s'est porté sur la place Neuve, un site central et d'importance majeure pour la population. Le périmètre d'action intègre la place Neuve, l'espace arboré au Nord de l'EMS, le toit de la Migros ainsi que le tronçon Est de la rue du Village. Outre sa vétusté, la place est aujourd'hui vide, sans aménagement et très exposée au soleil et au vent. De plus, le site manque particulièrement de végétation et de mobilier ce qui en fait avant tout un lieu de passage, plutôt qu'un lieu de rencontre.

La démarche a pour but de transformer la place Neuve et ses abords en un lieu plus convivial, lisible, animé, ludique et inclusif. Afin de mener à bien ce projet, la DUE a mandaté un bureau spécialisé dans l'activation d'espace public : l'atelier OLGa. Ensemble, ils mèneront à bien cette démarche participative en 4 phases dans le courant de l'année 2023.

À l'issue de cette année d'expérimentation, un rapport de recommandations sera présenté, esquissant les lignes directrices des futurs aménagements à réaliser. Celles-ci serviront de bases pour la création d'un projet.

Vincent Chardonens, Adjoint au chef de service à la Direction de l'urbanisme et de l'environnement de la Ville de Pully



*La place Neuve (source : Ville de Pully)*



La démarche participative (source : Ville de Pully)



## Au cœur de Belmont, le développement du plan de quartier « En Arnier »

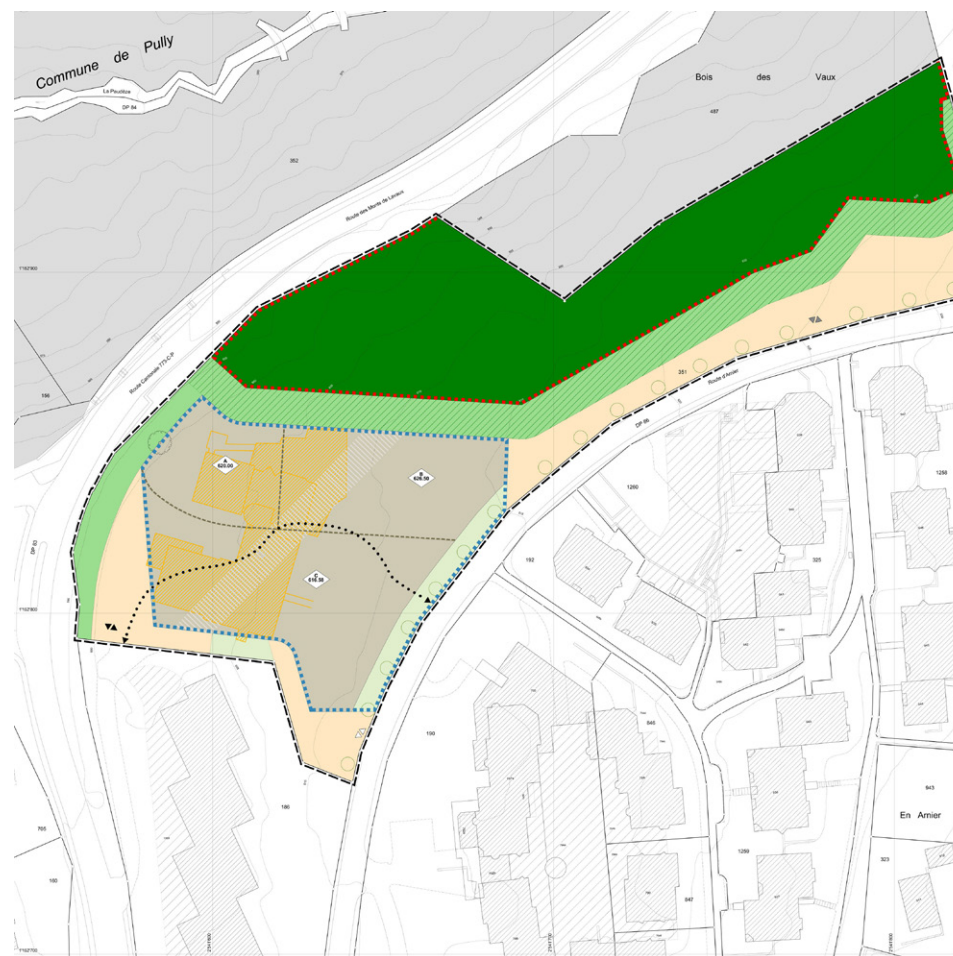
Le plan d'affectation « En Arnier » est en réflexion depuis 2011. Au départ, il était notamment question que le musée Deutsch soit au centre du plan d'affectation mais finalement, il apparaît difficile de le maintenir dans le développement du projet transmis aux services cantonaux.

En juin 2020, un projet de plan d'affectation prévoyant une surface d'habitation en PPE ainsi qu'une surface d'activités de 1'750 m<sup>2</sup> est transmis pour examen préalable. Cependant, craignant la difficulté de louer les surfaces d'activités, les porteurs de projet rencontrent la Municipalité en août 2020 pour lui présenter leur nouveau programme. Ils souhaitent réserver une grande partie des surfaces à 80 logements protégés, combinant appartements et services de proximité. Cette idée plaît à la Municipalité de Belmont qui ne possède aucune structure d'accueil pour ses aîné-e-s. Un seul bâtiment du plan d'affectation restera en PPE.

Au vu de ce changement de programme, l'examen préalable est suspendu en septembre 2020 et le nouveau projet est transmis en mars 2021. Le plan d'affectation « En Arnier III » sera soumis à l'enquête publique du 30 avril au 29 mai 2022. La Commune de Belmont a reçu 3 oppositions qui seront traitées conformément à la LATC.

Le plan d'affectation aurait dû passer devant le Conseil communal le 9 décembre 2022 mais suite à des remarques de la commission consultative d'urbanisme (CCU) et de la commission technique, l'adoption du plan par le Conseil communal a été repoussée en 2023.

Catherine Schiesser, Conseillère municipale Urbanisme et Domaines,  
Commune de Belmont-sur-Lausanne



PA en Arnier III (plan soumis à l'enquête publique du 30 avril au 29 mai 2022)





*Secteur en Arzier III (source: Jean-Michel Zellweger)*



# Vivre et travailler dans l'agglomération aujourd'hui et demain

## LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'AGGLOMÉRATION

Une conférence d'agglomération s'est tenue le 31 mai 2022 au Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne (MCBA). Destinée aux membres des Municipalités concernées par les thématiques du PALM, aux représentants des associations régionales et aux instances techniques communales, cantonales et intercantionales impliquées dans le projet, cette manifestation a notamment permis de faire le point sur l'état d'avancement de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) et de présenter la planification énergétique du PALM.

La stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) est élaborée par les partenaires du PALM. Elle identifie les zones d'activités d'intérêt cantonal, régional et local, et définit les actions à entreprendre pour renforcer la mobilisation des réserves, optimiser l'utilisation du sol et adapter les planifications en vigueur. En attendant leur formalisation dans un plan directeur intercommunal (PDI), aucune zone d'activités ne pourra être étendue. Le PDI sera élaboré une fois la révision du PALM 2025 terminée.

Le volet stratégique de la SRGZA a été finalisé en 2022. L'Est lausannois ne possède aucune zone d'activités cantonale ou régionale. Les deux secteurs à enjeux pour le SDEL sont les zones d'activités de Belmont et de Lutry/Gare sud.



Zone d'activités Gare Sud (source : Pascale Seghin)

La planification énergétique du PALM a débuté en 2018. À la suite de sa validation par les Municipalités de l'agglomération et les services de l'État concernés, le projet final a été validé par le COPIL du PALM lors de la séance du 25 mars 2022.

Cette stratégie énergétique est importante pour contribuer à la transition énergétique de manière cohérente et ses résultats seront intégrés dans le projet d'agglomération de 5<sup>ème</sup> génération en cours de révision.

Par leur validation, les communes et le Canton s'engagent à poursuivre les orientations définies dans le document et à participer à la mise en œuvre des mesures retenues pour l'agglomération. Afin de soutenir cette mise en œuvre, les partenaires se sont réunis lors d'un premier atelier de travail dès la fin de l'année.

## LE PALM 2025 EN COURS D'ÉLABORATION

Les travaux pour la révision du PALM de 5<sup>ème</sup> génération ont débuté par la formalisation de l'équipe de projet ainsi que par la définition des missions principales et du document-cadre présentant les buts et enjeux de l'établissement du PALM 2025.

L'agglomération n'ayant pas déposé de projet en 2020, le PALM doit être revu en prenant en considération des exigences fédérales modifiées depuis 2016 tant au niveau de la forme que du fond. La relation entre le périmètre de projet et ses territoires limitrophes sera interrogée plus en détail dans le cadre d'une collaboration régionale structurée au sein d'une direction politique à la gouvernance inchangée.

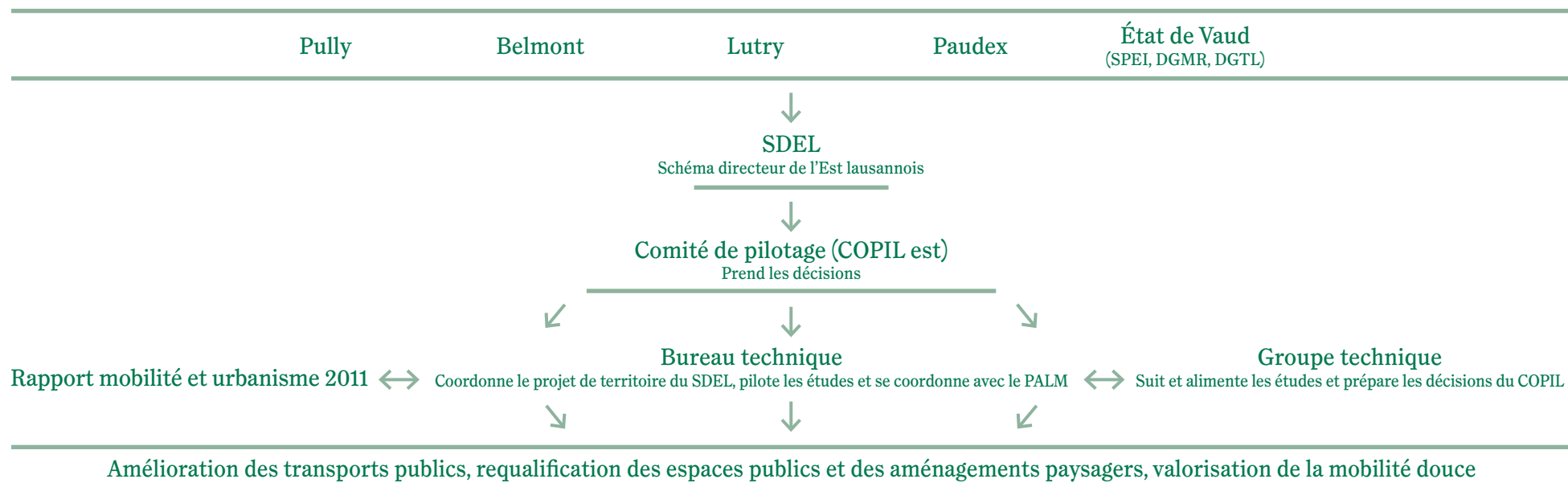
Bureau du SDEL



## Qu'est-ce que le SDEL?

Le Schéma directeur de l'Est lausannois est une structure intercommunale. Le territoire de l'Est lausannois est l'un des cinq secteurs du PALM, le projet d'agglomération Lausanne-Morges. Le SDEL regroupe des politiques,

des urbanistes, des géographes, des architectes, ou encore des ingénieur-e-s. Ensemble, ces professionnel-le-s du territoire imaginent l'avenir de l'Est lausannois.



2007

Pour développer une vision globale et coordonner leurs développements, les quatre communes s'unissent et créent le SDEL en 2010.

2011

Le SDEL publie le rapport « Mobilité et urbanisme ». Ce document fondateur pose un diagnostic de la situation actuelle, définit un concept de mobilité et d'urbanisme et identifie les stratégies et les projets à mettre en œuvre. Bref, c'est le projet de territoire de l'Est lausannois.

Le SDEL se compose de trois groupes, qui interviennent chacun à leur niveau. De leur collaboration naissent des stratégies et des projets de développement intercommunaux.

## Qu'est-ce que le PALM ?

Le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) vise à coordonner le développement urbain sur tout le territoire de l'agglomération. Il rassemble le SDEL et ses cousins des quatre coins du territoire : le SDOL (Stratégie et développement de l'Ouest lausannois), le SDNL (Schéma directeur du Nord lausannois), le SDCL (Schéma directeur Centre Lausanne) et le SDRM (Schéma directeur de la région morgienne). Ensemble, ils déclinent les orientations stratégiques établies par le projet d'agglomération global, assurant ainsi la cohérence du développement de toute la région.

### Le PALM en chiffres :

**66 km<sup>2</sup>**  
de territoire

**26 communes**  
regroupées en 5 schémas directeurs





## 2022 en un coup d'œil

### Est lausannois

**35'119**

habitant·e·s à Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex et Pully  
(31.12.2022, StatVD)

**11**

lignes de bus

**5**

gares CFF

**46**

km de chemins pédestres inaugurés en 2020

**69 %**

des trajets se font en voiture dans l'agglomération Lausanne-Morges.  
(Microrecensement mobilité et transports, ARE, 2015)

### Le SDEL

**2022** est l'année :

- de la réalisation de deux mesures de mobilité douce du PALM :
  - Aménagements MD des av. de Sénalèche, des Alpes et de l'Avenir, phase 1
  - Réaménagement multimodal de la rue de la Poste et de l'av. Samson Reymondin à Pully
- de la finalisation de l'étude stratégique régionale des zones d'activités du PALM
- de la validation de la stratégie énergétique du PALM
- de l'élaboration d'une étude de faisabilité pour une passerelle de mobilité douce sur le viaduc de Rochettaz

**24'750'000 CHF**

cofinancement fédéral obtenu par le SDEL pour la réalisation des mesures infrastructurelles inscrites par les communes dans les trois générations du PALM

**1,5**

postes de travail au sein du bureau du SDEL

**20**

profils collaborent aux projets du SDEL et apportent leur expertise – politiques, urbanistes, ingénieur·e·s, architectes, paysagistes, économistes, chargé·e·s de communication, technicien·ne·s, personnel administratif, etc.

## Rapport de gestion Comptabilité du SDEL

### Fonctionnement du bureau technique

|               | Comptes 2021   | Comptes 2022   |
|---------------|----------------|----------------|
| Total         | Fr. 318'221.50 | Fr. 266'219.80 |
| Canton        | Fr. 114'120.00 | Fr. 114'120.00 |
| Total commune | Fr. 203'901.50 | Fr. 139'958.90 |

### Chantiers d'études

|               | Comptes 2021  | Comptes 2022  |
|---------------|---------------|---------------|
| Total         | Fr. 47'564.65 | Fr. 57'998.98 |
| Canton        | Fr. 7'426.44  | Fr. 1'308.56  |
| Total commune | Fr. 40'138.21 | Fr. 56'680.52 |

## Ressources humaines (Bureau technique)

| Années | ETP (équivalent temps plein) |
|--------|------------------------------|
| 2010   | 0.5                          |
| 2011   | 0.7                          |
| 2012   | 1.1                          |
| 2013   | 1.2                          |
| 2014   | 1.2                          |
| 2015   | 1.2                          |
| 2016   | 1.6                          |
| 2017   | 1.9                          |
| 2018   | 2.0                          |
| 2019   | 1.9                          |
| 2020   | 1.8                          |
| 2021   | 2                            |
| 2022   | 1.5                          |
| 2023   | 2.4 (prévision)              |



